

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 5 septembre 2008 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Alain Roset, Jean-François Bertin, Claude Crance, Céline Gayet, Michel Hummel, Jean-Paul Maujean, Daniel Moine, Dominique Rieffel, Jean-Luc Royer, Philippe Tisserand, Marie-Jo Vergon Trivaudey.

Absents excusés : Jean-Luc Guillaume.

Procuration : de Jean-Luc Guillaume à Jérôme Gayet.

Secrétaire de séance : Claude Crance.

Informations

* Réunion du SICA du 25/07/08

1 Il entérine le transfert du dossier au SICA, compétent pour l'étude de l'état des rives de la Lanterne. Le président du SICA souhaite élargir la réflexion à la qualité des eaux aux abords de Corcelles-Ferrières. Pour ce faire, le SICA crée un comité de pilotage réunissant un élu de Chaucenne, un élu de Corcelles-Ferrières, MM J. M. Vernerey, Serge Mélières, Thierry Malésieux et M Demignié.

Lors de cette réunion on évoque aussi le financement de l'étude :

75% par le Conseil général et l'Agence de l'eau,

15% par le Contrat de rivière, et le reste par le SICA.

Ces données sont remises en question, le Conseil général n'acceptant de financer un projet qu'à la condition qu'il porte sur l'ensemble du ruisseau.

2 Le SICA autorise le renouvellement du contrat avec les Francas pour le Relais assistantes maternelles.

3 Il nomme une commission "Culture et patrimoine" pour l'organisation d'animations.

4 Il s'interroge sur le devenir des panneaux électroniques d'entrée du canton pour lesquels le contrat d'entretien a été dénoncé.

* **Bilan positif pour l'emploi d'été** conclu avec Intermed. Il s'est prolongé avec deux petits chantiers menés avec l'employé communal : il s'agit du nettoyage de la parcelle face à la mairie et du débroussaillage d'une parcelle Sous les chênes.

*** Bureau de poste de Pin**

Le Maire fait lecture d'une **lettre du Maire de la Commune de Pin** qui avertit des risques de réductions d'horaires qui pèsent sur le bureau de la poste de Pin.

*** "Et va la vie" : Concert du 17 octobre** à 18 h à Chauenne pour célébrer les obélisques érigés sur le terrain de sport (à la salle polyvalente en cas de pluie). Une chorale de l'école des Beaux Arts de Besançon, suivie d'un duo électro dont Pamela et Bob sont les musiciens. Cette prestation de musique "ghost and roll" financée par le Centre d'art mobile sera suivie de la présentation d'un film de la fondation de France réalisé les 24 et 25 juin 2007 à Chauenne, et du verre de l'amitié.

Alain Roset, Président du Comité des fêtes prend contact avec Louis Ucciani du Centre d'art mobile, pour l'inviter à une réunion de Comité des fêtes afin qu'il présente le projet : célébrer une œuvre contemporaine portée par des jeunes. La fête serait renouvelée pendant trois ans.

*** la commission habitat de la CAGB** souhaite créer une relation avec Chauenne par le biais d'un correspondant communal. Alain Roset est nommé correspondant de la CAG.

*** Les difficultés de la station de pompage** ont été réglées par l'installation d'un démarreur progressif à l'initiative de J. F. Bertin.

*** Le relevé des bouches à clé** réalisé par M. Hummel et l'employé communal, aidés par M. Ruedin, est bien avancé. A. Roset se charge du transfert informatique et de la demande à la CAGB d'intégrer ces données au SIG (service d'information géographique).

*** Un ensemble photo voltaïque sur le toit de l'église** : question posée à EDF et à l'Architecte des bâtiments de France :

EDF répond positivement à cette première interrogation.

L'Architecte des bâtiments de France donne une réponse personnelle plutôt favorable et interroge l'ensemble de ses collègues. Malgré un avis informel plutôt défavorable de cette commission, le Conseil municipal souhaite poursuivre la réflexion.

*** Nettoyage du château d'eau en octobre** : deux devis sont proposés, celui de Gaz et eau pour 764,39 € et celui de la SAUR pour 589,39 € qui est retenu.

* **Offres de remise à niveau des systèmes électriques de la salle polyvalente** : le descriptif des travaux à réaliser est consultable sur le site de la CAGB. Les offres sont à remettre pour le 15 septembre.

* **Aménagement de l'espace public en face de la mairie** : les pistes proposées par la CAGB sont à retravailler en intégrant les besoins recensés tels que l'accès public, l'accès à la rivière, les relations de voisinage et le stationnement.

* **La demande au CAUE d'un projet d'aménagement** de l'aire de jeux du lotissement des Bois de Chaucenne a été présentée par un paysagiste. Il est à travailler. Un groupe de travail se constitue autour d'Alain Roset, Marie-Jo Trivaudey et Jean-Luc Guillaume pour les deux espaces.

* **Rapport d'eau 2007** présenté par Jérôme Gayet :

- 21 071 m³ vendus pour 49 000 m³ pompés. Soit un rendement de 43 %. On ne constate pas de perte entre la station de pompage et le château d'eau ; en revanche, des pertes importantes semblent exister sur le réseau de distribution.

- Analyses de qualité biologique favorables depuis 2004, y compris pour le taux de turbidité < 2ntu. Les taux d'atrazine et d'éthyl-atrazine sont en régression.

- Prix : 2,65 € / m³ pour une consommation de 120 m³ dont 0,91 € / m³ pour l'assainissement.

Le prix de l'eau se décompose en 51 % pour la fourniture d'eau, 34,3% pour l'assainissement et 14,8% pour les taxes diverses.

Ce rapport est consultable en mairie par les usagers.

* **ONF** : Devis de 679,33 € pour cubage et estimation sur les parcelles 25, 27 et 34. Cf. délibération. Il conviendra de demander à M Josserson de recenser les fonds de coupe. L'ONF doit faire un diagnostic des bois de lisière de la LGV (parcelle 34). Il conviendra d'inscrire à l'état d'assiette pour 2009 la parcelle n° 5 et ses superbes chênes.

* **Réunion du SIVOM élargi** à tous les élus des trois communes du RPI le 23 juillet à Noironte. Etaient présents les maires des trois communes, les délégués au SIVOM et quelques élus des conseils municipaux.

Les discussions portent sur l'augmentation régulière des charges des trois communes. Les maires souhaitent que le budget du SIVOM soit bien éclaté entre d'une part les charges obligatoires (ATSEM, AEI, fournitures scolaires et équipements informatiques), et d'autre part les activités périscolaires confiées aux Francas (cantine, CLSH, mercredis...). Une réunion du SIVOM est prévue mardi 9 septembre à Noironte.

* **Halte Garderie** : la rentrée a eu lieu lundi 1^{er} septembre avec une nouvelle directrice, Mme Ciel De Sa Ferreira, infirmière. Une demande de dérogation est faite au Conseil général pour pallier son manque de spécialisation en puériculture. Une remplaçante permettant d'organiser la pérennité du service est recherchée. Un poste d'adjointe recrutée en CAE est sur le point d'être pourvu. Une formation CAP petite enfance dans le cadre du FIFA (Fonds individuel de formation pour adultes) lui sera dispensée en parallèle à son emploi.

Délibérations :

*** Emploi de directrice de la halte garderie :**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat d'un an avec Mme Ciel De Sa Ferreira pour un emploi de directrice de halte garderie de 16 h 50 hebdomadaires, sous réserve de l'obtention de la dérogation du Conseil général.

Vote pour à l'unanimité.

*** CAE et FIFA**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat FIFA ainsi qu'un contrat CAE avec l'ANPE et avec Mme Amandine Péquignot pour un emploi de 27 heures hebdomadaires.

Vote pour à l'unanimité.

*** Renouvellement de bail :**

Le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler les baux de location de M Boudot et de Mme Isabelle Vougnon.

Vote pour à l'unanimité.

*** Gestion maison De Mollans :**

Le Conseil municipal autorise le percepteur à porter la provision de charges mensuelles de M Cédric Varlet à 80 € par mois.

Vote pour à l'unanimité.

*** Convention Commune / Conseil général pour la Bibliothèque :**

Le Conseil général propose une nouvelle convention entre la BCP et la commune de Chauenne. Cette convention recommande un certain nombre de moyens : locaux, participation minimale, règlement intérieur. Le Conseil général recommande que les responsables de bibliothèques suivent des formations. Le Conseil général abandonne la cotisation annuelle de 0,08 € par habitant. Le conseil municipal décide de réaffecter cette dépense à destination de la bibliothèque municipale. Le Conseil municipal décide de soutenir les efforts de formation des bénévoles

dispensés par la médiathèque départementale par une prise en charge des frais de déplacement.

Vote pour à l'unanimité.

*** Recensement de la population** prévu du 15 janvier au 14 février 2009.

Le Conseil autorise le Maire à nommer par arrêté un coordinateur municipal, en l'occurrence Alain Roset, adjoint, et un agent recenseur, M Bernard Merger.

Vote pour à l'unanimité.

*** Etude du périmètre de protection du monument historique :**

Le Conseil municipal propose de mettre à l'enquête publique un nouveau périmètre d'intervention de l'Architecte des bâtiments de France, et le recrutement d'un commissaire enquêteur susceptible de mener à bien cette enquête.

Vote pour à l'unanimité.

*** Travaux confiés à l'ONF :**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'ONF pour opération de cubage et d'estimation des bois sur les parcelles 25, 27 et 34 prévue à l'automne 2008, pour une vente au printemps 2009, pour un montant de 679,33 €.

Vote pour à l'unanimité.

*** AUDAB (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon) :**

Le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler l'adhésion de la Commune à l'AUDAB.

Vote pour à l'unanimité.

*** Rhizosphère :** la commission d'appel d'offres a pris connaissance du rapport d'analyse des offres proposé par notre bureau d'études et demande au Conseil municipal d'entériner le choix de l'entreprise SINT EPUR qui a proposé l'offre économiquement la plus intéressante. Le Conseil municipal autorise le maire à signer le marché pour un montant de :

- station d'épuration	460 961,60 € HT
- réseaux	101 138,80 € HT
- options (local, dégrilleur)	22 430,40 € HT

et à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour terminé, la séance est levée à 0 h 45.